



Adresse postale **Rochemaure Aquarelle** Chez Michel Rabault
288 route des Videaux
07400 ROCHEMAURE
06 03 25 14 94
contact@rochemaureaquarelle.com
www.rochemaureaquarelle.com

REGLEMENT AQUARELLISTES EXPOSANTS 2012

Généralités

a) **Lieu et date du Salon :**

Château de Joviac

07400 ROCHEMAURE

Du 7 au 15 juillet 2012

Vernissage le 6 Juillet

Ouverture : tous les jours de 10 h à 12 h 30 et 15 à 19 h ,dimanches de 10h à 19h

Les artistes-exposants doivent être présents pour le vernissage et le repas qui suivra.

Les permanences sont assurées par les bénévoles de l'Association.

Les artistes retenus s'engagent à assurer une animation au cours du Salon

- **une démonstration**
 - **ou une visite guidée de l'exposition**
 - **ou un commentaire d'une œuvre personnelle**
- et remplir à cet effet le calendrier des animations (voir fiche inscription)**

b) **L'association assure la publicité qui comprend:**

- . Une affiche en quadrichromie diffusée dans un rayon de 50 km autour de Rochemaure. Il est prévu un tirage total d'environ 500 affiches.
- . Un catalogue GRATUIT (tirage 7 000 exemplaires) du Salon avec une présentation de chaque artiste.
- . Un carton d'invitation pour le vernissage et l'exposition.
- Un programme de stages et d'animations
- . La couverture médiatique presse et radio , site internet et ses partenaires

c) **L'assurance des œuvres elles-mêmes**

n'est pas comprise et reste à la charge de chaque artiste. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des œuvres qui lui seront confiées.

Conditions d'admission

- a. Le dossier complet de chaque postulant sera examiné par un jury qui sélectionnera 30 artistes maximum, ce jury est souverain dans ces décisions.
- b. Les aquarelles présentées au Salon de Rochemaure sont figuratives ou non. Tous les formats sont permis. Il n'y a pas de thème imposé. Ces œuvres sont originales. **Il ne sera admis ni copies, ni plagiats. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer les œuvres sujettes à litige.**
- c. Un soin particulier devra être apporté aux encadrements. Toute œuvre non encadrée avec soin sera refusée.
- d. Toutes les oeuvres exposées sont à vendre : les œuvres « collection privée » ou « réservées » ne seront pas acceptées.
- e. Les œuvres vendues devront être remplacées par d'autres ou resteront exposées jusqu'à la fin du Salon.
- f. Les ventes seront gérées par l'organisateur .
- g. Une boutique : livres etc... sera mise en place avec les artistes qui en feront la demande .
- h. Sur chaque vente une commission de 10% sera due à l'association.**
- i. Chaque peintre se charge du transport, de l'accrochage et du décrochage de ses œuvres en respectant impérativement le planning , ceci sous la responsabilité exclusive de l'artiste avec décharge obligatoire signée de sa main en cas de délégation à un tiers .

DOSSIER à fournir pour participer à la sélection du Jury

Artistes exposants (A+B+C+D)

Avant le 31 janvier 2012

A. Fiche candidature artiste exposant et Calendrier des animations

B. 1 CD Rom comportant les 3 éléments suivants:

- a. **photo de l'artiste**
- b. **photos de minimum 6 tableaux différents** avec indication des dimensions de chacun et le titre . **2 des 4 seront obligatoirement exposés.**
- c. **Ces photos devront être numériques et de haute qualité en format jpg ou tif** et sans retouche de couleur ou autre
- d. **Texte de 10 lignes environ présentant son travail** , sa façon de peindre et ce qui lui tient à cœur (texte sous format Word ou similaire permettant un traitement simple informatique)
- e. (N.B: si la candidature est retenue , texte et photos serviront à la conception du catalogue)

C. Chèque de participation de 45 euros à l'ordre de « Rochemaure Aquarelle »
Virement possible si demande de RIB

D. 1 enveloppe timbrée au nom et adresse du postulant.
1 enveloppe spécifique et suffisamment timbrée pour le retour du CD.
Aucun retour de CD ne sera fait sans cela .

Chaque artiste retenu donne son accord à l'Association "Salon d'Aquarelle de Rochemaure" en ce qui concerne l'utilisation des reproductions numériques de ses œuvres, ainsi que pour tout article de presse le concernant.

Une inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

4. Renseignements pratiques

Le jury de sélection se réunira après chacune des deux dates butoirs

La commission de sélection confirmera ou infirmera à l'artiste sa participation

- a. Le formulaire d'inscription ,le CD , le chèque et les enveloppes doivent parvenir à l'adresse en en-tête .

b. Frais de participation

Les droits d'inscription et d'accrochage sont **d'un montant forfaitaire de 45 euros.**

Cette somme comprend le repas du vernissage de l'artiste-exposant.

Les autres personnes désirant se joindre à ce repas pourront s'inscrire ultérieurement pour 6 euros .

- c. Chaque artiste dispose de **4 panneaux/grilles pour l'exposition** : hauteur 2 m et largeur 1 m soit en totalité 4ml/artiste.

nous demandons aux artistes d'apporter un soin particulier à la **présentation de leurs oeuvres:**

-par une occupation esthétique et rationnelle de l'espace tenu à leur disposition

-une présentation d'oeuvres de qualité représentatives de leur travail (le salon n'est pas une foire commerciale)

-ces oeuvres devront faire l'objet d'une finition soignée

L'association se réserve le droit de refuser toute oeuvre ne correspondant pas aux critères définis plus haut et de modifier (avec la présence de l'artiste) la présentation des tableaux sur les grilles.

Un stock obligatoire d'oeuvres supplémentaires est à prévoir .

Les consignes et directives particulières seront données après acceptation du jury .



Adresse postale **Rochemaure Aquarelle** Chez Michel Rabault
288 route des Videaux
07400 ROCHEMAURE

--

FICHE DE CANDIDATURE Exposit

à joindre avec CD, chèque (ou virement) et Enveloppes

A nous retourner avant le 31 janvier 2012

Nom	
Prénom	
Adresse	
Tel	
e-mail	
Site web	

Animations proposées : démonstrations ou présentation d'œuvres ou visites guidées du Salon

Calendrier de présence pour animations

(il est prévisionnel mais à remplir impérativement)

6 Juillet	7Juillet	8Juillet	9Juillet	10Juillet
Vernissage				
11Juillet	12Juillet	13Juillet	14Juillet	15Juillet

A

Date

Signature de l'artiste